

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **18 février 2013**

Délibération n° 2013-3564

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Saint Fons

objet : Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Résidence sociale Dussurgey - Réalisation d'une aire de stationnement et d'un local à vélos - Attribution d'une subvention d'équipement à la Société anonyme d'économie mixte (SAEM) ADOMA - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Rapporteur : Monsieur Thivillier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 8 février 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 20 février 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mmes Pédrini, Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Bernard R., Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, M. Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mmes Cardona, Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mmes Laurent, Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Martinez, Millet, Morales, Nissanian, Ollivier, Mmes Pallega, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Réale, Mme Revel, MM. Roche, Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yérémiann.

Absents excusés : MM. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Abadie (pouvoir à Mme Vullien), Arrue (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Peytavin (pouvoir à M. Thivillier), MM. Barret (pouvoir à Mme Laval), Chabert (pouvoir à M. Gignoux), Chabrier (pouvoir à M. Longueval), Dumas (pouvoir à M. Buffet), Fleury (pouvoir à M. Pillon), Genin (pouvoir à M. Plazzi), Guimet (pouvoir à M. Bousson), Mme Lépine (pouvoir à M. Desseigne), M. Lyonnet (pouvoir à M. Grivel), Mmes Perrin-Gilbert, Roger-Dalbert (pouvoir à Mme Revel).

Absents non excusés : MM. Barge, Claisse, Muet.

Conseil de communauté du 18 février 2013**Délibération n° 2013-3564**

commission principale : urbanisme

commune (s) : Saint Fons

objet : **Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Résidence sociale Dussurgey - Réalisation d'une aire de stationnement et d'un local à vélos - Attribution d'une subvention d'équipement à la Société anonyme d'économie mixte (SAEM) ADOMA - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 30 janvier 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le quartier de l'Arsenal à Saint Fons, situé à proximité immédiate du centre-ville, est classé en catégorie 1 du contrat urbain de cohésion sociale (CUCS).

Dans le cadre du programme de renouvellement urbain du quartier de l'Arsenal contractualisé avec l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU), la nouvelle résidence sociale Dussurgey composée de 116 logements a été livrée en décembre 2007 et la démolition du foyer de la Roseraie s'est achevée fin 2009.

L'aménagement d'une aire de stationnement est programmé en accompagnement de la construction de la résidence Dussurgey. Il porte sur la réalisation de 17 places de stationnement et la création d'un local à vélos, après démolition d'une maison et d'un mur mitoyen.

Le coût global de l'opération, sous maîtrise d'ouvrage de la société anonyme d'économie mixte (SAEM) ADOMA, est estimé à 244 500 € HT, avec le plan de financement suivant :

- ANRU :	76 927 €
- Communauté urbaine de Lyon :	61 125 €
- Commune de Saint Fons :	36 675 €
- ADOMA :	69 773 €

Il est proposé au Conseil de communauté d'approuver l'attribution d'une subvention d'équipement pour la réalisation d'une aire de stationnement et d'un local à vélos pour la résidence sociale Dussurgey à Saint Fons pour un montant de 61 125 € ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE**1° - Approuve :**

a) - le financement de l'aménagement d'une aire de stationnement et d'un local à vélos pour la résidence sociale Dussurgey à Saint Fons,

b) - l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 61 125 € nets de taxes au profit de la Société anonyme d'économie mixte (SAEM) ADOMA,

c) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et la SAEM ADOMA définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P17 - Politique de la ville, individualisée pour un montant de 61 125 € TTC en dépenses à la charge du budget principal pour l'exercice 2013 sur l'opération n° 0P17O1530.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 151 125 € TTC en dépenses.

4° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2013 - compte 20 422 - fonction 824, pour un montant de 61 125 € TTC.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 20 février 2013.